

## **Challenge sécurité routière inter-collèges édition 2023-2024**

*Réunions référents 15 février 2024*

**Foire aux questions**

### **Q1 : La vidéo, a-t-elle une durée limitée ?**

Pour des raisons de diffusion et afin qu'elle reste percutante et captivante, la durée maximale doit être de 1min30.

### **Q2 : Quelle est la longueur attendue pour le dossier de présentation (dont la trame est disponible ici : [https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dossier-presentation\\_a-rendre-avec-production.pdf](https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dossier-presentation_a-rendre-avec-production.pdf)),?**

Il n'y a pas de longueur particulière attendue.

L'essentiel étant qu'il comprenne les éléments attendus pour juger le travail réalisé par les élèves.

Par le passé ont été présentés des documents constitués d'une seule page word, d'autres de 5 pages (2 pages nous paraient un bon compromis).

Le but est qu'il ne soit ni trop long (pour ne pas noyer les informations), ni trop succinct.

Les dossiers de présentation seront étudiés en amont de la finale afin d'une part de contribuer à sélectionner les meilleurs projets lors de la présélection et d'autre part pour la finale pour préparer une trame de questions pour évaluer si les élèves ont bien étudié le sujet et établir une véritable discussion avec eux (dans la bienveillance, toujours !).

Le choix des enjeux peut être une question qui sera posée s'il n'apparaît pas dans le dossier de présentation.

### **Q3 : Pour l'autorisation de droit à l'image fournie dans le dossier, la date à mettre est celle de la finale le 22 mai 2024 ? Faut-il également une autre autorisation pour qu'ils apparaissent dans la vidéo que l'on vous enverra ?**

La fiche « droit à l'image est disponible ici » : [https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/autorisation\\_exploitation\\_photo\\_cd25\\_maj2023.pdf](https://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/autorisation_exploitation_photo_cd25_maj2023.pdf). Il s'agit d'avoir l'autorisation parentale en vue de publication d'articles, de reportages photos, dans la presse locale, sur les sites internet d'informations, sur le site internet des partenaires et sur les réseaux sociaux correspondants.

Pour la date à mentionner il s'agit en effet de celle de la finale.

L'autorisation photo est à remplir une seule fois.

C'est via ces propositions que les parents peuvent refuser ou non la diffusion du projet:

Autorise le service Photo/Vidéo du Département du Doubs à exploiter les photographies, vidéogrammes ou enregistrements numériques réalisés dans le cadre de la promotion de ses actions :

- **Pour l'événement concomitant à la réalisation de ces photographies, vidéogrammes et enregistrements numériques**

Ils pourront être exploités par le Département du Doubs à des fins de communication institutionnelle (information, valorisation, promotion de ses actions et/ou de ses missions...), pour les besoins d'un service, du site internet et/ou intranet, des réseaux sociaux, du magazine Vu du Doubs ou toute autre support (plaquette d'information, affiche, newsletter, flyer, clip vidéo...) à des fins non commerciales pour une durée de trois ans.

OUI

NON

- **Dans le cadre de communication institutionnelle (information, valorisation, promotion de ses actions et/ou de ses missions) liées (thématiquement, géographiquement) à cet événement pour une durée de trois ans.**

Ils pourront être exploités par le Département du Doubs à des fins de communication institutionnelle (information, valorisation, promotion de son action et/ou de ses missions...), pour les besoins d'un service, du site internet et/ou intranet, des réseaux sociaux, du magazine Vu du Doubs ou toute autre support (plaquette d'information, affiche, newsletter, flyer, clip vidéo...) à des fins non commerciales pour une durée de trois ans.

OUI

NON

**Q4 : Où sont comptabilisés les accidents de voiturette ?**

Ils sont comptabilisés dans « autres véhicules ». Cette famille regroupe les véhicules dont le nombre d'accidents est faible (tracteurs agricoles, tracteurs tondeuse, quads, véhicules à traction animale, ...)

**Q5 : Une équipe peut-elle présenter 3 projets : 1 affiche, 1 bande son et 1 vidéo ?**

Si tous les projets sont retenus, l'équipe devra présenter chacun des projets le jour de la finale, soit 3 présentations auprès de 3 jurys différents, ce qui reste d'être compliqué autant pour les élèves que pour l'organisation du jour J.

Les élèves de l'équipe peuvent travailler tous ensemble sur les 3 projets, puis si les 3 projets sont retenus, ils désigneront 1 ou 2 élèves par projet pour la présentation à l'oral. (exemple : équipe de 4 élèves qui travaillent sur 1 affiche et 1 bande son, puis 2 élèves présenteront la bande son et les 2 autres élèves l'affiche le jour de la finale).

Par contre chaque équipe ne peut présenter **qu'un seul projet par catégorie** (affiche, audio ou vidéo)

**Q6 : Est-il possible qu'il y ait un gagnant pour la vidéo sans diffusion ?**

Il y a un gagnant par catégories, mais un seul projet « grand gagnant ». S'il y a un gagnant en vidéo, il sera diffusé. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a jamais eu de grand gagnant vidéo car les projets n'étaient pas assez aboutis.

**Q7 : pour renvoyer la fiche transport, faut-il attendre de savoir si l'équipe est sélectionnée ?**

La sélection est le 2 mai, la fiche transport est à retourner pour le 3 mai. Le délai étant très court, vous pouvez renvoyer la fiche transport dès maintenant. Les ajustements seront réalisés à la suite de la sélection.

**FAQ mis à jour du challenge inter-collège (questions de l'année dernière)****Q1 : En cas de choix de plusieurs enjeux pour le projet, faut-il le justifier ou simplement le mentionner ?**

L'idéal est de le justifier succinctement. Nous sommes intéressés par l'ensemble du processus créatif des élèves, tant concernant le volet « sécurité routière » que le volet « éducation nationale » afin de comprendre leur réflexion et sensibilité sur le sujet.

*Ex : « nous avons choisi de parler de trottinettes électriques car nous avons découvert qu'il n'était pas possible d'en faire avant 12 ans » // « nous avons choisi de parler de vélo car ma sœur a eu un accident de vélo et a été blessé gravement ».*

**Q2 : La présence d'une personne accompagnant le travail des élèves n'apparaît pas dans la grille d'évaluation. A-t-elle néanmoins une incidence sur la notation ?**

La recherche première est la réalisation d'un projet authentique, qui soit bien celui des élèves.

L'aide d'un accompagnant pour la réalisation du rendu ne pose pas de problème, mais n'assurera pas de devenir l'équipe gagnante. En effet, les projets traduisant une véritable réflexion – recherche justifiés seront mieux classés.

Dans les précédentes éditions, certaines réalisations étaient de qualité professionnelle en raison de l'appui d'un technicien. Seulement, les élèves n'étaient pas à l'aise à l'oral, n'arrivaient pas à justifier leur choix, ne semblaient pas avoir réalisé de réelle recherche relative à la sécurité routière et le message véhiculé dans leur rendu manquait de clarté. Ces projets n'ont donc pas gagné.

**Q3 : Existe-t-il une sélection préalable ou l'ensemble des participants sera-t-il présent lors de la finale le 22 mai ?**

Oui, cette année, une présélection des projets est prévue le 2 mai 2024.

40 équipes (sur 60 équipes inscrites) seront retenues pour participer à la finale.

**Q4 : Combien de personnes composeront les jurys ?**

3 personnes au minimum afin de représenter le Département du Doubs, l'Éducation Nationale et le Pôle Sécurité Routière.

Chacun évaluera le travail selon ses attentes :

- Éducation nationale : projet éducatif (travail en équipe, organisation entre les élèves, temps passé, etc.)
- Département du Doubs : capacité du projet à être diffusé,
- Sécurité Routière : prise de connaissance de la thématique sécurité routière (SR) ; capacité de chercher les informations au bon endroit, élargissement de leurs recherches et acculturation générale (une question sera par ex posée sur un thème non retenu dans le cadre du rendu).

Seront idéalement présents quatre conseillers départementaux des jeunes. Il est toujours intéressant que les « pairs notent les pairs ». Ce seront donc des collégiens ne participant pas au challenge mais pouvant évaluer le travail de leurs camarades d'autres établissements.

**Q5 : Une fois à la saline, les élèves sauront-ils à l'avance là où ils doivent se rendre ? À quelle heure passent-ils devant leur jury ? À quelle heure aura lieu la remise des prix ?**

La composition des jurys sera établie au plus tard 15 jours avant la finale pour pouvoir préparer les dossiers pour chaque équipe.

Y seront retranscrits : nom de l'équipe, heure de passage vers le jury, heure de visite de la saline et heure de passage au sein du village sécurité routière, heure de remise des prix, etc.

Ce dossier permettra à chacun de savoir « où être et à quelle heure ».

Le Département établira un système de badges/étiquettes pour que chacun soit bien identifié et se retrouve facilement. Transmettre la liste complète avant le 3 mai (prénom-nom-collège, tant pour les élèves que pour les accompagnants)

Les équipes du pôle sécurité routière bien identifiables avec le logo de la sécurité routière sur les vêtements seront présentes pour guider les élèves et les accompagner sur le site.

Leur passage devant le jury sera anticipé : il y aura toujours une équipe d'avance qui attendra devant la porte des jurys.

L'objectif est que l'organisation soit la plus précise possible pour diminuer le stress des élèves.

**Q6 : En cas de modification des équipes (nom des élèves par ex), faut-il le notifier préalablement au rendu du projet ou le nom des élèves dans le dossier de présentation suffit-il ?**

Au vu des précédentes expériences, il est demandé de mettre à jour le document Excel transmis lors de l'inscription en faisant apparaître les modifications (ex : écrire en rouge ce qui a changé) et de l'envoyer à l'adresse mail [ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr)

Même si le nombre d'élèves est identique.

Ces éléments devront bien sûr également être les mêmes que ceux identifiés dans le document de présentation. **ATTENTION** : aucun changement de nom (d'élèves, d'équipes) ne sera autorisé après l'envoi des documents **le 10 avril 2024**

Le but est d'être le plus au clair possible sur la composition des équipes et d'éviter toute confusion, ainsi que de s'assurer le jour de la finale de la présence de l'ensemble des élèves.

**Important :** nous prévenir de l'absence de dernière minute d'un élève, afin que l'on sache si l'élève manquant est perdu ou simplement absent.

**Q7 : Comment les gagnants sont-ils sélectionnés ?**

Les notes sont compilées à la fin des auditions et les plus élevées sont retenues.  
L'ensemble des jurés délibère ensuite. Ils peuvent être alors rejoints par d'autres personnes.  
(exemple: vice-présidente du Conseil Départemental, Directrice du cabinet etc...)

Un gagnant par catégorie (un pour affiche, un pour audio, un pour film) est alors retenu.  
Puis un « super gagnant » parmi eux est désigné.  
Il est également possible que soit attribué le prix « coup de cœur du jury » pour souligner l'investissement des élèves ayant rendu un projet n'ayant pas obtenu les notes les plus élevées.

**Q8 : Affiches – Doivent-elles respecter une dimension particulière ?**

Plus la taille est grande, mieux c'est.  
Un format A3 est tout à fait satisfaisant.  
Elle doit être **au format portrait/vertical, plus adapté pour sa diffusion ultérieure.**  
À noter que le service communication du Département retravaillera un peu les affiches pour leur diffusion (sans modifier le travail réalisé).

**Q9 : Faut-il prévoir des mentions particulières ? Nom du collège, « Département du Doubs » ?**

Réponse valable pour tout type de supports (affiche, audio et film) : c'est possible mais non nécessaire.  
Le service communication du Département ajoutera les mentions requises, les logos et le nom du collège dans le respect des chartes graphiques pour leur publication.

\*\*\*